

Envie de rénover votre chauffage ?



Quels que soient votre question ou votre besoin un numéro unique vous permet d'entrer en contact avec GRDF. Tous nos conseillers sont basés en France et sont à votre écoute pour répondre à toutes vos questions, du lundi au vendredi de 8h à 17h.

Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.grdf.fr grâce au flash code ci-contre.

SERVICE CLIENT

PLAY **N° Cristal** 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXÉ

**GRDF vous accompagne
à chaque étape de votre projet
pour vous permettre de :**



Trouver
la solution
de chauffage
au gaz la plus
adaptée
à vos besoins.



Estimer
le montant
des aides
financières
auxquelles
vous pouvez
prétendre.



Identifier
un installateur
partenaire
proche de chez
vous.

CHOISIR
LE GAZ,
C'EST AUSSI
CHOISIR
L'AVENIR



Bienvenue dans votre logement équipé au gaz



Vos informations :

N° de PCE
(voir page 3)

Matricule compteur
(voir page 7)

Relevé des chiffres de votre compteur

* à la date du
(voir page 3)

Obtenir le gaz chez vous



Le gaz est déjà disponible dans votre logement

Pour faciliter votre emménagement, GRDF a maintenu l'alimentation en gaz de votre logement pour une durée limitée : il vous reste à choisir et souscrire un contrat avec le fournisseur de votre choix.



Le gaz n'est pas disponible dans votre logement

Le logement est resté vacant ou vient d'être raccordé au réseau de gaz :

- 1 Vous choisissez et souscrivez un contrat avec le fournisseur de gaz de votre choix.
- 2 Vous programmez avec lui la date de mise en service souhaitée. Il gère alors la suite des démarches avec GRDF.
- 3 **Votre présence est requise lors de la mise en service de vos installations gaz.**



Attention : nous vous recommandons d'effectuer les démarches auprès de votre fournisseur de gaz au moins 2 semaines avant votre emménagement.

Entretien de votre chaudière

Vous devez prendre contact avec un professionnel (installateur ou Service Après Vente) pour la maintenance annuelle obligatoire de votre chaudière.

Si votre chaudière est en panne, vous pouvez vous adresser à :

- votre chauffagiste habituel, en particulier si vous avez un contrat d'entretien,
- un professionnel de la maintenance,
- un professionnel du gaz partenaire de GRDF, www.synasav.fr/lannuaire-des-professionnels.html

Vous pouvez aussi vous adresser à d'autres professionnels du gaz.

Comment se passe la contractualisation ?

1 Vous communiquez à votre fournisseur votre N° de PCE ou le N° figurant sur la plaque de repérage gaz sur le palier, à l'entrée de votre logement, en indiquant votre adresse précise (voie, cage d'escalier, étage...).

2 Vous souscrivez avec lui un **contrat de gaz** (contrat unique qui englobe également les conditions de distribution pour GRDF).

3 Vous lui communiquez les 5 chiffres en noir figurant sur votre compteur gaz. Il s'agit de l'index à partir duquel votre contrat gaz débutera.

Le N° PCE (Point Comptage et Estimation) est le numéro à 14 chiffres qui sert à identifier le raccordement de votre installation sur le réseau de gaz, tout au long de la vie de l'installation, quel que soit le fournisseur de gaz (le N° de PCE se trouve sur la facture fournisseur de l'ancien occupant).

Contactez le fournisseur de votre choix pour connaître ses offres : abonnement et prix du gaz, durée du contrat, modalités de facturation et de résiliation.

Comment choisir votre fournisseur ?

Vous trouverez sur le site energie-info.fr un comparateur de prix indépendant, neutre, objectif et gratuit, pour vous permettre de comparer selon votre profil, votre code postal et le volume de votre consommation, les différentes offres proposées par les fournisseurs de gaz.

Sur ce site, il est également possible d'avoir la liste des fournisseurs qui proposent des offres de gaz vert.

Consultez le comparateur des offres du médiateur de l'énergie

Rendez-vous sur le site : www.energie-info.fr

ou téléphonez au :

0 800 112 212

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Ce site d'information est géré par le médiateur national de l'énergie : vous y trouverez un panel diversifié d'offres.



GRDF vous accompagne dans votre projet au gaz

GRDF distribue, chaque jour, le gaz à plus de 11 millions de clients pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, quel que soit leur fournisseur.

GRDF ne vend ni n'installe aucun équipement et n'est pas un fournisseur d'énergie.

Nous vous informons sur le gaz et ses usages et nous vous raccordons au réseau public de distribution.

Un gaz de plus en plus vert

Le gaz vert est produit à partir de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires.

Ce gaz renouvelable a les mêmes caractéristiques que le gaz naturel. Il est parfaitement compatible avec vos équipements et ne nécessite aucun réglage sur vos chaudières.

Avec l'essor du gaz vert, un gaz renouvelable produit localement, choisir le gaz, c'est choisir l'avenir.

SERVICE CLIENT

► N° Cristal 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXÉ

Vous disposez du compteur communicant gaz

Qu'est-ce que c'est ?

Le compteur communicant gaz s'inscrit pleinement au cœur de la transition énergétique. Il permet de mieux gérer votre consommation de gaz grâce à la mise à disposition de vos données de consommation sur le site internet de GRDF. Avec le compteur communicant, le relevé des index de consommation de GRDF est automatique, vous n'avez plus besoin de vous rendre disponible pour accueillir le technicien et votre facture est calculée sur vos consommations réelles.

Et si je ne suis pas équipé d'un compteur communicant ?

Si vous n'êtes pas équipé du compteur communicant gaz, GRDF doit pouvoir accéder à votre compteur au moins une fois par an pour effectuer le relevé des index. Si votre présence est nécessaire, vous serez prévenu(e) par courrier. Si vous ne pouvez pas être présent(e) lors du passage du relevage, vous pourrez nous communiquer votre index dans les 10 jours après son passage :

- En ligne, sur grdf.fr depuis Mon Espace GRDF sur la page "relevé de compteur gaz en ligne".
- En appelant le serveur vocal **09 69 39 97 45**. Disponible 24h/24, 7j/7, appel non surtaxé.
- Le jour du relevé, en affichant l'index sur votre porte d'entrée avec vos nom et référence client (mentionnés sur le courrier d'annonce du passage du relevage).

Mon espace GRDF

Grâce au compteur communicant gaz, GRDF vous permet d'accéder sans frais à vos données quotidiennes de consommation de gaz pour mieux comprendre et agir sur votre consommation depuis votre espace GRDF.

Connectez-vous dès à présent pour :

- Fixer un niveau de consommation pour mieux suivre votre consommation dans le temps,
- Comparer votre consommation à des profils similaires pour vous aider à vous situer et faire les bons choix,
- Suivre l'évolution de vos consommations au jour le jour,
- Consulter l'historique des données transmises à votre fournisseur de gaz,
- Télécharger vos données de consommation,
- Être averti par email ou SMS en cas de dépassement de ce niveau de consommation.

Comment vous connecter ?



Rendez-vous sur le site **« Mon espace GRDF »** pour accéder à l'historique de vos données de consommation, faciliter vos prises et modifications de rendez-vous, vous accompagner dans vos travaux de raccordement.

Le compteur de votre logement

Où se trouve votre compteur ?



En maison individuelle

Posé généralement en limite de propriété, au plus près de l'adresse postale et de la voie publique, le coffret (1) contient un organe de coupure, un compteur et généralement un détendeur.



En immeuble collectif

Les gaines techniques doivent être libres de tout encombrant pour garantir leur entretien.

Ces zones relèvent de la responsabilité du ou des propriétaires de l'immeuble qui ont pour obligation de veiller à maintenir l'état général des gaines.



En appartement

Votre compteur et l'organe de coupure sont généralement situés dans une gaine, dans les parties communes. Sur une plaque de repérage située à l'entrée de votre logement figure un identifiant.

Ce même identifiant est placé sur l'organe de coupure correspondant à votre logement.

En aucun cas le client n'a le droit de manœuvrer les Organes de Coupure Individuels (OCI) de la gaine.



2 L'organe de coupure individuel du logement: situé avant le compteur, il permet de fermer le passage du gaz (en cas de travaux ou d'absence prolongée par exemple).

3 Le détendeur: parfois nécessaire, il abaisse la pression du gaz pour son usage domestique. Il est placé entre l'organe de coupure et le compteur. Il comporte une fonction «sécurité» qui interrompt automatiquement le passage du gaz en cas de dysfonctionnement. Il faut alors le réarmer pour rétablir le passage du gaz.

4 Le compteur: dernier maillon du réseau de distribution de gaz, il sert à enregistrer votre consommation de gaz pour déterminer le montant de votre facture. Vous y trouverez l'index gaz à communiquer à GRDF ainsi que le matricule du compteur de gaz (les trois derniers chiffres du numéro de série, gravé sur la face avant de votre compteur).

Une énergie compétitive dans la durée

Compétitivité de la facture énergétique annuelle moyenne au gaz

Le prix des énergies connaît des variations régulières. Cependant, sur ces 15 dernières années, la facture annuelle de gaz a été en moyenne de 20 % à près de 50 % moins chère que celle des principales autres énergies de chauffage.

Ce calcul prend en compte les hausses du prix du gaz de 2021⁽¹⁾.

Compétitivité du prix de l'énergie gaz

Si l'on regarde l'évolution du prix des énergies en chauffage individuel depuis 15 ans, le prix du gaz au kWh, abonnement inclus, reste attractif années après années.

Pour suivre l'évolution du prix des principales énergies de chauffage consulter le baromètre des énergies : www.grdf.fr/particuliers/evolution-prix-energies

Facture énergétique annuelle moyenne de chauffage/eau chaude, sur 15 ans, entre 2007 et 2021 (en euros TTC/an)⁽¹⁾, sur la base d'une maison individuelle construite en 1985, d'une surface de 100 m².

Gaz	1 335 €
Fioul	1 675 €
Électricité	1 775 €
Propane	2 495 €

(1) Hypothèses de calcul et sources : Maison individuelle construite en 1985, de surface indicative 100 m². Consommations énergétiques de chauffage et eau chaude selon méthode 3CL-DPE : basées sur besoins annuels types RT1982 calculés selon énergie de chauffage (100 kWh/m² en électricité, 107 kWh/m² pour les combustibles, 18 kWh/m² pour l'ECS toutes énergies) et rendements globaux des équipements installés (convecteurs NFC + cumulus > 15 ans en électricité, chaudière > 15 ans pour les combustibles, eau chaude instantanée en gaz naturel et propane, accumulée en fioul). - Factures énergétiques basées sur les consommations de chauffage et eau chaude (abonnement inclus pour le gaz naturel, différentiel d'abonnement 12 kVA heures creuses / 6 kVA base inclus pour l'électricité), hors autres usages, hors frais de maintenance. Prix des énergies : moyennes annuelles des tarifs réglementés pour le gaz naturel et l'électricité sur la période janvier 2007 – décembre 2021 (source : site Energie-Info du Médiateur National de l'Energie), moyennes annuelles des prix disponibles sur la base de données Pégase (MTES/SDES) pour le fioul et le propane (prix de décembre 2021 manquant pour cette dernière énergie et supposé égal au prix constaté en novembre 2021).

Des équipements dernière génération performants



La chaudière gaz : un équipement à très haute performance énergétique

Cette chaudière gaz dernière génération vous permet de combiner confort et économies d'énergie. Avec sa technique de récupération de chaleur, vous bénéficiez d'une chaleur homogène.



La pompe à chaleur (PAC) hybride gaz : le duo gagnant

La pompe à chaleur (PAC) hybride gaz est une solution bi-énergie (gaz et électricité) qui assure chaleur et confort au quotidien. Sa régulation intelligente permet d'utiliser l'énergie la plus avantageuse en fonction des conditions climatiques ou du prix des énergies.

Avec notre simulateur rénovation, identifiez votre solution de chauffage au gaz

Vous habitez dans une maison : rendez-vous sur notre simulateur rénovation.

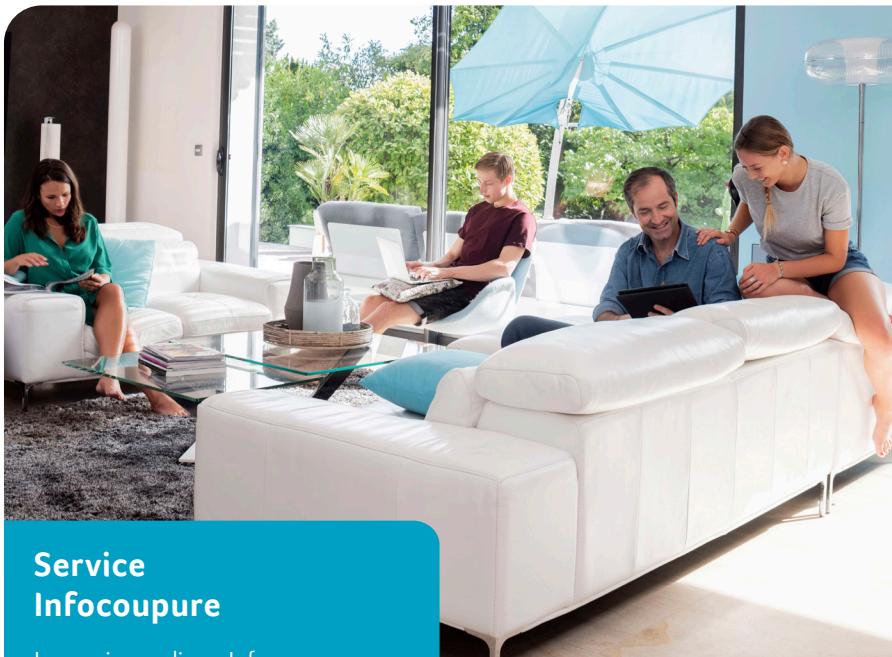
En quelques clics, vous pouvez :

- Estimer le coût d'installation de la solution gaz envisagée,
- Calculer le montant des aides auquel vous pouvez prétendre pour vos travaux,
- Évaluer les économies d'énergie réalisables.



Rendez-vous sur www.grdf.fr/particuliers/simulateur-renovation/

Profiter pleinement du gaz, jour après jour



Service Infocoupe

Le service en ligne Infocoupe informe les clients sur le calendrier de rétablissement du gaz suite à un incident réseau majeur. Les clients qui constatent un manque de gaz peuvent vérifier la survenance d'un incident réseau dans leur secteur et accéder au service en indiquant leur adresse postale dans la page www.infocoupe.grdf.fr/icfo-public, ou en scannant ce QR Code.



L'entretien de votre installation et de votre chaudière

Quel que soit le statut d'occupation du logement, l'entretien de votre installation (chaudière, chauffe-eau) est obligatoire (décret 2009-649 du 9 juin 2009).

Cet entretien annuel, effectué à l'initiative de l'occupant du logement, doit être confié à un professionnel des appareils au gaz certifié. Il est la garantie de votre sécurité, de votre confort, et de la performance de vos installations !

Pour une installation sûre

Si le robinet de commande de votre cuisinière est un robinet à about soudé, il doit être remplacé par un robinet à obturation automatique intégré (R.O.A.I) sur lequel vous pourrez visser le tuyau de gaz. Depuis le 1^{er} juillet 2015, les robinets à about soudé sont interdits.

Le saviez-vous ?

Depuis mars 2010, tous les appareils de cuisson vendus sont équipés d'un dispositif de sécurité de flamme sur les brûleurs qui coupe automatiquement le gaz naturel lorsque la flamme s'éteint.

Notre conseil pratique et simple

Des entrées et sorties d'air dégagées permettent d'assurer une bonne ventilation de votre cuisine.

Une odeur de gaz ? Ayez les bons réflexes !

Les fuites de gaz sont rares. Cependant, lorsqu'un événement survient, voici, dans l'ordre, les règles de sécurité à suivre :

- 1 **Ouvrez les fenêtres**
- 2 **Évitez toute flamme ou source d'étincelle**

Il ne faut pas fumer, appeler un ascenseur, utiliser un téléphone (même portable), appuyer sur un interrupteur électrique, faire fonctionner un appareil électroménager, allumer ou éteindre une lampe de poche.

- 3 **Fermez le robinet de gaz**
- Si la situation le permet et que cela ne vous met pas en danger.

4 Évacuez les lieux de la fuite de gaz
Frappez à la porte des voisins au lieu de sonner, préférez l'escalier à l'ascenseur et laissez le chemin libre aux professionnels.

- 5 **Appelez de l'extérieur le 18 ou GRDF**

Pour signaler rapidement la fuite mais assurez-vous d'être en sécurité, ainsi que vos proches, avant de téléphoner.

Nous sommes à votre disposition 24h/24 7j/7. Service et appel gratuit.

URGENCE SÉCURITÉ GAZ

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE